

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 6 juillet 2022



Etaient présents : Mme Isabelle MÉLO, M. Patrick MONOT, M. Patrick HUET, M Elhadj SIMAKHA, Mme Maryline EPYNEAU, Mme Yvette GOURON, Mme Marie Christine GENDREAU, Mme Angélique GALLET M. Xavier MORET, M Grégory BOIRON, M Patrick MAUNET.

Etaient absents excusés : M Stéphane CHARTIER qui a donné pouvoir à M Patrick HUET, M Nicolas GUILLON qui a donné pouvoir à Mme Isabelle MELO, Mme Emmanuelle AUDIBERT qui a donné pouvoir à Mme Maryline EPYNEAU.

Était absent : M Jean Philippe MENARD

Secrétaire de séance : Mme Maryline EPYNEAU.

Convocation et affichage le 01/07/2022, le compte-rendu de la séance du 8 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

Un point est ajouté à l'unanimité à l'ordre du jour : réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes ;

I – AVIS sur PLU de NOYANT VILLAGE

Le conseil souhaite consulter le dossier du PLU de Noyant village sur le site internet dédié, avant de se prononcer.

II – CDG 37 Médiation préalable obligatoire

Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion à la médiation auprès du CDG37 pour la somme de 400€ forfaitaire annuel

III- EMBAUCHE D'UN SAISONNIER

Le conseil accepte l'embauche d'un saisonnier pour cet été en cas de nécessité, par 13 voix pour et 1 contre.

IV – DEVIS DIVERS

a- Curage des fossés et débardage

Le conseil approuve à l'unanimité le devis de la société Patrick Taugourdeau de 37330 CHANNAY d'un montant de 3237€ HT soit 3884,40 € TTC pour le curage des fossés, le débarnage et le nivelage de la terre sur le bord de la route à la Mulonerie

b- Fenêtres jeu de boules

Le conseil approuve à l'unanimité, le devis de la société Jannick ROGER de 37340 RILLE d'un montant de 3368€ HT soit 4041,60 € TTC pour le remplacement de 3 fenêtres de la salle du jeu de boules.

c- Elagage

Le conseil approuve à l'unanimité le devis ETA SAMEDI Patrice de 49490 MEIGNE LE VICOMTE, d'un montant de 780 € HT soit 936 € TTC pour l'élagage aux lieux dits route du lac, route de St Laurent et Milvrault.

d- Formation pour mise en place d'une Base Adresse Locale

Le conseil approuve à l'unanimité le devis de La Poste de 360€ HT pour une formation d'utilisation de l'outil Base Adresse Locale

V – REFORME DES REGLES DE PUBLICITE D'ENTREE EN VIGUEUR ET DE CONSERVATION DES ACTES

Le conseil approuve à l'unanimité la conservation des actes papiers pour l'information des usagers.

QUESTIONS DIVERSES :

- Présentation des extensions des consignes de tri dans les sacs jaunes au 1^{er} janvier 2023
- Le gymnase de Savigné : point sur le dossier
- Le prochain conseil se tiendra le mercredi 7 septembre 2022 à 20h30

Fin de la séance à 22h15.



Isabelle MELO
Isabelle Mélo